



Commission Régionale FAFA

Compte-rendu de la réunion du Mardi 07 Décembre 2021 – 15H30

Présidence : Pierre BIENVENU

Présents : Patrick BAUW - Cédric BETTREMIEUX – Anne-Sophie LAURENT – Michel RAVIART

En visioconférence : Gilles BRIOU – Olivier CAMBRAYE - Thierry HOCQUAUX – Alain LECLERCQ – Wilfried LECLERCQ - Aurélien LECOCQ – Joëlle LEMY - Jean Richard LESAVRE – René MACQUET – Laurent MINETTE – Sylvie PAYAGE – Jean Paul TURPIN

Excusés : Eric LEDENT - Thomas GOELZER

La Commission est accueillie par le Président de la Ligue Cédric BETTREMIEUX qui retrace les premières orientations du dispositif FAFA Equipement / Transport pour la période 2021/2024 validées par le Bureau Exécutif de la LFA du 15/07/2021.

Le Président de la Ligue indique que les dispositifs FAFA et le cahier des charges fédéral ont été relayés tardivement (fin octobre).

La mise en place d'un schéma territorial est une nouveauté depuis l'existence du FAFA qui va permettre à chaque Ligue de tenir compte des besoins spécifiques de chaque territoire et laisser plus de latitude en terme d'autonomie aux centres de gestion.

Les orientations sont retracées ainsi que la présentation du budget fédéral autour des actions FAFA.

Le Président de la Ligue explique que l'enveloppe régionale FAFA pour la saison 2021/2022 s'élève à :

- **827 000€** pour les dossiers Equipement (enveloppe fédérale à hauteur de 8 000 000€)
- **145 000€** pour les dossiers Transport (enveloppe fédérale à hauteur de 1 500 000€)

L'enveloppe mise à disposition de la LFHF est quasiment similaire au budget de la saison 2019/2020 (quasi-retour à la normale).

Le budget de la saison 2020/2021 ayant quant à lui été très impacté par la COVID.

Le Président informe les Membres que 29 projets Equipement sont actuellement saisis dans l'outil FAFA (14 reliquats de la saison précédente faute de financement + 15 nouveaux projets) et 6 projets Transport (5 reliquats + 1 nouveau projet).

Les services Administratifs de la Ligue se sont rapprochés de la LFA pour soulever le problème des délais de livraison annoncés par le partenaire Volkswagen de 16 à 24 mois et la faisabilité de financer les projets.

Un point est présenté par Pierre BIENVENU – Président de la CR Fafa sur les nouveautés de la saison 2021/2022 avec mise en application en Octobre 2021 et Janvier 2022, à savoir :

- le focus sur les nouvelles pratiques,
- les enjeux politiques de la FFF,
- la collaboration avec les collectivités,
- le renouvellement des cahiers des charges,
- la communication accentuée vers les clubs et les mairies.

Michel RAVIART Président de la CRTIS fait état des besoins sur les différents territoires en se basant sur la présentation de statistiques :

- installations,
- éclairage,
- Futsal,
- synthétiques,
- vestiaires,
- Foot 5,
- Beach Soccer.

PRESENTATION DU SCHEMA TERRITORIAL DE LA LFHF :

Le Conseil de Ligue du 21 Octobre a validé le schéma territorial proposé par la Commission Régionale Fafa et les 16 projets proposés au financement sont évoqués par Pierre BIENVENU.

La position de la Ligue est expliquée en fonction des prévisions futures évoquées par les Districts et les disponibilités financières.

Un taux de financement a été défini ainsi qu'un plafond HT qui ont été adressés aux Districts pour relais d'informations auprès des porteurs de projets et aide à la conception des projets.

Les montants ne sont volontairement pas communiqués par écrit aux collectivités propriétaires mais l'information pourra être transmise verbalement par les référents Fafa lors du dépôt de dossier en sachant que le montant indiqué reste indicatif et que la subvention accordée sera décidée par la Commission Régionale Fafa.

La Ligue ne financera pas les projets suivants :

- 9 / Mise en conformité d'un terrain de grands en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres x 68 mètres : projet qui pourra être porté éventuellement en ligne 8/
- 12 / Autre projet dit « innovant » : action non retenue pour 2021/2022 mais un concours d'idée sera mis en place en cours de saison pour étude des faisabilités lors de la saison prochaine.

La Commission rappelle également que tout projet présentant un seuil de financement dont la subvention sera inférieure à 1 500€ sera refusé et que les demandes de prorogation doivent demeurer exceptionnelles.

De la même manière, les porteurs de projets disposant d'un délai réglementaire de 24 mois pour réaliser les travaux, la LFA n'accordera logiquement aucune dérogation.

Un nouveau point sera réalisé courant Avril 2022 avec les référents Fafa afin de visualiser à quelques semaines de la fin de la saison la situation budgétaire de l'enveloppe régionale et éventuellement réajuster les besoins financiers.



POINTS SOULEVES ET/OU RAPPELES :

- Il est demandé aux référents de procéder à la clôture des dossiers Transport dans l'outil qui ne seraient plus d'actualité afin d'épurer le logiciel.
 - Lors de la saisie des dossiers, le NNI et la nature du projet doivent impérativement être indiqués.
 - Quelques points ont été soulevés par les référents lors de la saisie informatique des dossiers. Il s'agit de points ou anomalies déjà évoqués qui ont été portés à la connaissance de la LFA et qui ont été soumis à l'étude de la DSI pour amélioration de l'outil FAFA.
- Néanmoins, la Commission relayera à nouveau ces éléments.

Le Président de la Ligue, Pierre BIENVENU et Michel RAVIART remercient les référents FAFA pour leur implication et investissement.

Fin de la réunion à 17H30.

Anne-Sophie LAURENT
Secrétaire de Séance

Pierre BIENVENU
Président